

## **FICHE REPÈRES DU RSU 2023**

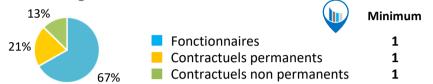
## Communes de Haute-Savoie, -20 agents permanents

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

- > 112 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU
- > 1 077 agents recensés dans ces collectivités dont 719 fonctionnaires, 221 contractuels permanents et 137 contractuels non permanents

#### Effectifs

67% des agents sont fonctionnaires



Précisions emplois non permanents

Maximum

18

11

10

- ⇒ 0,3 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- 9,5 % des contractuels permanents en CDI
  - 10,9 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

## Caractéristiques des agents permanents

47% d'agents relevant de la filière technique

				Nb moyen par
Filière	<b>Titulaire</b>	Contractuel	Tous	coll concernée
Administrative	35,3%	13,1%	30,1%	2,5
Technique	43,4%	57,9%	46,8%	4,0
Culturelle	1,3%	0,5%	1,1%	0,9
Sociale	7,5%	5,9%	7,1%	1,5
Médico-sociale	0,1%	0,0%	0,1%	1,0
Police municipale	0,3%	0,0%	0,2%	1,0
Animation	12,1%	22,6%	14,6%	2,6
Total	100%	100%	100%	9

89% d'agents relevant de la catégorie C



**Effectif** 

moyen

6

3

3

Nb de coll

concernées

112

86

79

Effectif moyen

Catégorie A Catégorie B Catégorie C

0,3 0,6 7,5

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 74%

Hommes

Femmes

Fonctionnaires	27%	73%
Contractuels	25%	75%
Ensemble	26%	74%

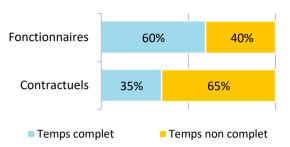
Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 42% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	42%
Adjoints administratifs	21%
Adjoints territoriaux d'animation	14%
ASEM	7%
Rédacteurs	5%

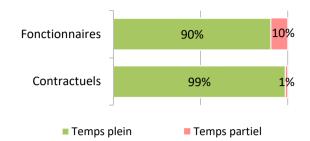
Fiche "Repères" du RSU 1/7

## Temps de travail des agents permanents

 60% des fonctionnaires à temps complet contre 35% des contractuels



 10% des fonctionnaires à temps partiel contre 1% des contractuels



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Médico-sociale	100%	Animation	78%
Culturelle	78%	Sociale	69%
Sociale	70%	Technique	66%

 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0,0%	des hommes à temps partiel
14,2%	des femmes à temps partiel

Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

## Pyramide des âges

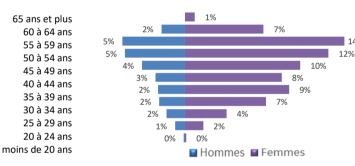
En moyenne, les agents ont 47 ans

Âge moyen*		
des agents permanents		
Fonctionnaires	48,35	
Contractuels	42.05	
permanents	42,85	
Ensemble des	47,06	
permanents	47,00	
Âge moyen*		





# Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

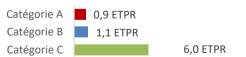
## Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 8,3 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 5,5 fonctionnaires
- > 1,7 contractuels permanents
- > 1,1 contractuel non permanent

ETPR permanents moyens par catégorie

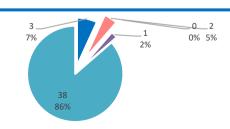


## - Positions particulières

4,5% des agents permanents sont en

position statutaire particulière
Part d'agents détachés dans une autre structure

- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



Fiche "Repères" du RSU 2/7

#### **Mouvements**

 En 2023, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 17,2%

Fonctionnaires	Contractuels permanents (
7,8%	53,0%



#### Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022	Effectif physique au 31/12/2023	
8,1 agents	8,4 agents	

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	4	-3,9%
Contractuels	7	36,4%
Ensemble 7 3,3%		

#### Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	31%
Démission	18%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	17%
Départ à la retraite	13%
Mise en disponibilité sur demande	9%

#### Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

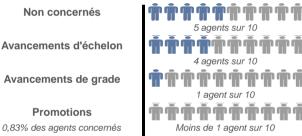
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	32%
Remplaçants	31%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	15%
Voie de mutation	10%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	3%
* 14. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.	

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

## Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels
   En moyenne, 1,4% des agents permanents
   présents au 31/12 ont été titularisés dans
   l'année
- Aucune rupture conventionnelle actée en 2023
- Avancements et promotions
   Nombre moyen d'agents concernés sur 10



## 0,63% des agents con

## Sanctions disciplinaires

► 5% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2023.

## Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	4	3
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	-	1

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

78%

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

Autres

11%

11%

Fiche "Repères" du RSU 3/7

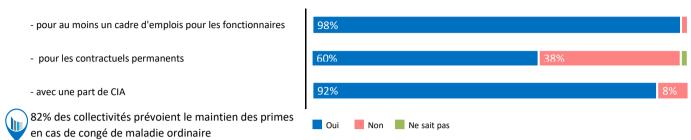
## Budget et rémunérations



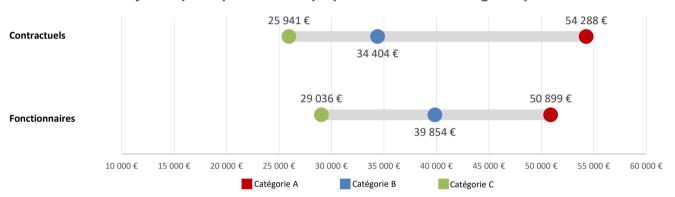
Les charges de personnel représentent 34,52 % des dépenses de fonctionnement



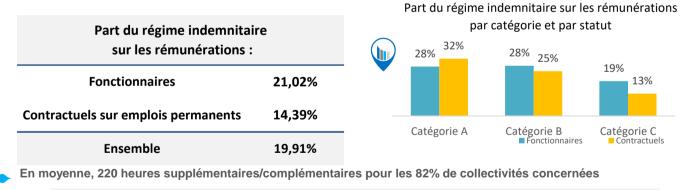
Mise en place du RIFSEEP



Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,91 %





39% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 4/7

 En moyenne, 10,6 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 7,9 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,89%	2,16%	2,72%	1,60%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	4,68%	2,25%	4,11%	1,60%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	4,93%	2,33%	4,32%	2,26%

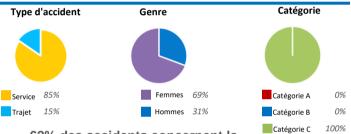
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 27,58 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé

#### Accidents du travail

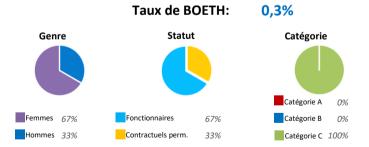
- 13% des collectivités concernées par des accidents de travail
  - > 1,4 accident du travail pour 100 agents
  - > En moyenne, 49 jours d'absence consécutifs par accident du travail



62% des accidents concernent la filière technique

#### **Handicap**

3% des collectivités ont au moins un agent BOETH



Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

#### Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées)
Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de

sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises  $3\,869\, {\it \&}$  adaptées  ${\it D}$  Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés  $1\,104\, {\it \&}$ 

# Prévention et risques professionnels

15 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Dépense moyenne en formation : 1 051 €

Nombre moyen de formations : 4

Oui Non Ne sait pas En cours

Existence d'un document unique (DUERP)

Existence d'un registre de santé et de sécurité

Existence d'un plan de prévention des RPS

· ·

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

1% des femmes 0,8% des hommes

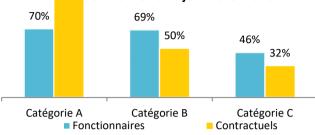
Fiche "Repères" du RSU 5/7

#### Formation Agents présents au 31 décembre

En 2023, 46% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

47% des femmes et 42% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

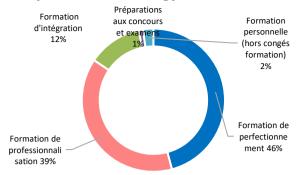


Le budget médian consacré à la formation est de 2 166 €

#### Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	62%
Autres organismes	31%
Frais de déplacement	5%
Coût de la formation des apprentis	1%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	1%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent:

> 1,5 jour par agent

#### Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	60%
Autres organismes	32%
Collectivité	8%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

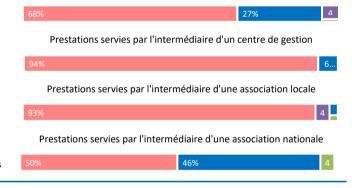
 62% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

Dont 13,3% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyance
Montant moyen annuel par bénéficiaire	359 €	224 €
■ En c	ours Ou	i Non Ne sai

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



#### **Relations sociales**

21% des collectivités concernées par des grèves

3 jours de grève en moyenne par collectivité

Nambre moven de réunione des instances

Nombre moyen de re	uniona dea ma	tances	
CST	CAP	ССР	
0	0	0	

Aucune collectivité n'a engagé de négociations collectives

Fiche "Repères" du RSU 6/7

## Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022
- 2 Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence x 100 Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

### 1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie. maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : avril 2025 Version 1

7/7 Fiche "Repères" du RSU